

Lettre de Confirmation des mesures adaptées

Tous les étudiants dont la demande de mesures adaptées a été validée par le Service d'accès recevront une lettre de confirmation. Ventus enverra automatiquement par courriel la lettre de confirmation des mesures adaptées à tous les professeurs des étudiants ayant terminé leur inscription au Service d'accès.

La lettre de confirmation de mesures adaptées (CMA) indique le nom de l'étudiant et confirme de son inscription au Service d'accès ainsi que de la réception des documents professionnels appropriés et de l'évaluation de son dossier par le personnel du Service d'accès. Cette lettre indique les mesures adaptées dont l'étudiant aura besoin pour accéder à la classe, aux examens et au matériel de cours. Cette lettre précise également si une mesure adaptée comprend des fiches d'information complémentaires que les professeurs peuvent demander à l'étudiant ou au Service d'accès. Une CMA comprend également le nom et les coordonnées du spécialiste en apprentissage au Service d'accès responsable de l'étudiant et rappelle aux professeurs de déposer le formulaire de Déclaration d'examen.

Les étudiants peuvent consulter leurs CMA pour la session en cours par le biais de leur compte Ventus personnel et peuvent l'imprimer en tout temps. Comme les CMA imprimées à partir du compte des étudiants et remises en main propres ne comportent aucune signature, les lettres seront dotés et d'un code QR que les professeurs pourront scanner et d'un lien qu'ils pourront entrer dans leur navigateur. Les professeurs seront alors redirigés vers une page qui validera le contenu des lettres imprimées.

Dès que l'inscription d'un nouvel étudiant au Service d'accès est terminée, une CMA est envoyée aux professeurs concernés. En ce qui concerne les étudiants qui se réinscrivent et qui font l'objet de mesures adaptées de manière continue, les professeurs recevront un courriel général en début de session indiquant l'inscription de certains étudiants du cours au Service d'accès et leur rappelant de déposer les Déclarations d'examen. Après la date d'inscription tardive pour la session, les professeurs recevront une lettre de confirmation des mesures adaptées pour tous les étudiants réinscrits qui suivront le cours.

